

PV/ChM/11.02.16

**REGLEMENT FINANCIER DES MANDATAIRES JUDICIAIRES
POUR LA RENTREE 2017**

Le présent règlement concerne la formation de :

- Mandataire Judiciaire à la Protection des majeurs
 - o Option Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)

I – COÛT DE L'ADMISSION

	COÛT
Frais de traitement du dossier	60 €
Frais d'étude du dossier par la Commission d'Admission (ainsi que l'étude des demandes éventuelles de dispenses et allègements)	118 €
COÛT TOTAL	178 €

Les frais de traitement du dossier ne sont pas remboursés en cas d'annulation de la candidature et/ou d'absence à l'entretien.

II – COÛT DE LA FORMATION

Chacune des trois formations préparent à un Certificat National de Compétence (CNC).

	Durée totale	Coût de la totalité de la formation / accompagnement (hors admission)	Coût total (admission et formation/accompagnement)	Coût forfaitaire d'un module en cas d'allègement (1)
Mention MJPM	300 h	3 750 €	3 928 €	50 €

- (1) En cas d'allègement, le coût de la formation est proportionnel à la durée de la formation suivi augmenté de 50 € par module allégé.

III – COÛT DES MODULES

Tableau page 2

COUT MODULE CNC MJPM Option MJPM

	DF 1		DF 2		DF 3		DF 4		
	module 1.1	module 1.2	module 2.1	module 2.2	module 3.1	module 3.2	module 4.1	module 4.2	module 4.3
Diplôme permettant de demander une dispense	droits et procédures	le champ médico-social	gestion administrative et budgétaire	gestion fiscale et patrimoniale	connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance	relation, intervention et aide à la personne	les contours de l'intervention et ses limites	les relations avec le juge et avec l'autorité judiciaire	déontologie et analyse des pratiques
	48h	36h	48h	30h	24h	48h	18h	12h	36h
Coût/module	600€	450 €	600 €	375 €	300 €	600 €	225 €	150 €	450 €
Coût forfaitaire par module allégé	50 €								